

Affaire Street View : « Google n'a rien fait d'illégal »

Google semble bien décider à se défendre bec et ongles. [Attaqué par les CNIL européennes](#) (Commission nationale de l'informatique et des libertés), poursuivi par les justices allemandes et australiennes pour sa collecte de données personnelles réalisée *«par erreur»* sur les réseaux wifi ouverts par les Google Cars, suspecté par un avocat américain d'avoir sciemment organisé cette collecte, le moteur de recherche affirme aujourd'hui à l'agence de presse **Associated Press** qu'il est innocent.

« Google n'a rien fait d'illégal et nous travaillons avec les autorités compétentes pour répondre à leurs questions et inquiétudes », a répondu, par e-mail, un porte-parole du moteur de recherche à l'agence de presse. Une version des faits qui ne change donc pas, en dépit des accusations portées par l'avocat américain Brooks Cooper basé à Portland (Oregon).

Ce dernier affirme en effet que Google savait ce qu'il faisait. En cause, l'utilisation d'un brevet permettant *« d'intercepter et d'analyser des données et leur moment de transmission avec précision. L'application permettrait ainsi de collecter des informations sur les utilisateurs, pour les fournir ensuite, notamment, à des publicitaires »*, rapporte [20minutes.fr](#) dans son édition d'hier.

Via la collecte, les données bancaires des internautes ont-elles été utilisées ?

Version démentie par **Christine Chen**, porte-parole de Google, et maintenue dans la réponse faite à l'Associated Press par un porte-parole dont l'agence de presse américaine ne communique pas le nom.

Certes, Google, *via* ses Google Cars, a bien collecté des données personnelles sur des réseaux wifi non protégés, Eric Schmidt, PDG du moteur de recherche, le reconnaissait le 3 juin dernier dans le *Financial Times*. *« Nous nous sommes plantés »*, allait-il même jusqu'à dire. Mieux, il avouait même ne pas pouvoir garantir que des *« données personnelles telles que des coordonnées bancaires [des internautes n'aient pas fait] partie des données recueillies »*.

Mais aujourd'hui, personne ne semble vouloir croire le moteur de recherche. Déjà sous le coup d'une enquête outre-Rhin et visé par un contrôle de la CNIL dans l'Hexagone, le moteur de recherche s'est aussi attiré les foudres des autorités australiennes (voir [le contentieux avec le ministre des télécommunications](#)). L'enquête interne réalisée sur l'ingénieur à l'origine du brevet espion installé sur les Google Cars n'adoucit pas les mœurs pour le moment.

Les déclarations des différents partis risquent de se succéder dans les jours et les semaines à venir. Ce qui importe désormais, ce sont les conclusions que plusieurs pays européens (dont la France) tireront de la liste des données collectées *« par erreur »* remise par Google.

